

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

-----  
Séance du 14 décembre 2010

**à laquelle étaient présents :**

Président de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (10) M. BERTHIER, M. BON, Mme CAZENAVE, Mme GAUTHIÉ, M. GOUDEAU, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme METGE, Mme REVEL, Mme TENENBAUM, Mme TOLLOT.

Membres excusés représentés : (5) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par Mme METGE), M. EL HASSOUNI (représenté par M. BERTHIER), Mme GINDRE (représentée par M. GOUDEAU), Mme HERVIEU (représentée par Mme METGE).

Membre absent : (1) M. BARRON.

Date de convocation : 7 décembre 2010

**Délibération n° : 81-2010**

**Objet : Admission de créances en non valeur**

Au vu des pièces présentées par le Trésorier Municipal, justifiant de la non solvabilité des débiteurs, les membres du Conseil d'Administration décident d'admettre en non valeur les créances suivantes :

⇒ Budget principal :

- Résidence Abrioux	:	159,61 €
- Repas à Domicile Livraison	:	17,90 €
- D'Alembert	:	31,00 €

**TOTAL** : **208,51 €**

⇒ Budgets annexes:

- Résidence Le Port du Canal	:	3 678,79 €
- Résidence Les Marronniers	:	18,60 €
- Service Actions Tutélaires	:	574,86

**TOTAL GENERAL** : **4 480,76 €**

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Finances : 1

Receveur Municipal : 2

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

- 4 JAN. 2011



Pour le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM

